L'UNIVERSITE CITOYENNE
الجامعة المواطنة

Eléments du Règlement Intérieur

■ L'Université Citoyenne est ouverte à toute personne désireuse d'enrichir ses connaissances dans les domaines prédéfinis dans le programme, sans pré-requis.

■ La réussite de ce cycle est conditionnée par l'implication de tous les participants. Un questionnaire d'évaluation globale des séminaires est remis à la fin du programme. Chaque participant est prié de le remplir et de le remettre aux Collaborateurs HEM en contact sur place.

■ La délivrance d'une Attestation d'Auditeur est assujettie aux conditions suivantes :

1. Les retards qui dépassent les 15 minutes après le démarrage de chaque séminaire seront comptabilisés comme absence.

2. Tous les participants sont tenus d'émarger personnellement avant le démarrage des séances. Toute personne ayant omis de le faire à une séance donnée sera considérée comme absente pour cette séance.

3. L'Attestation d'Auditeur est délivrée à toute personne ayant suivi au moins 80% de l'ensemble des séminaires.

fondation HEM | Les savoirs partagés